

Conformément à la Loi sur la sécurité civile, la Municipalité de Saint-Claude possède un **plan de sécurité civile** et le met à jour régulièrement. Ce dernier prévoit la mise en place de **diverses mesures favorisant la mobilisation des employés municipaux** de manière à **répondre rapidement et efficacement** aux besoins des **victimes de sinistres lors de situations d'urgence**.

S'informer avant un sinistre

Renseignez-vous sur les risques susceptibles de survenir dans votre milieu. Ce faisant, vous pourrez mieux vous préparer et limiter les dangers.

Agir en situation d'urgence

Comme citoyen, vous êtes le premier responsable de votre sécurité. En situation d'urgence, il vous revient d'accomplir des gestes déterminants pour votre sécurité et celle de votre famille, et pour sauvegarder vos biens. Chaque **famille** devrait être prête à faire face aux **72 premières heures** de manière autonome à une situation d'urgence. Advenant une catastrophe sur le territoire, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant de vous prêter main-forte, car elles doivent d'abord venir en aide à ceux dont le besoin est urgent et immédiat. C'est pourquoi il est nécessaire **d'avoir sous la main une trousse d'urgence** qui vous permettra de **subvenir à vos besoins de base**.

- **Consignes de sécurité en cas d'évacuation**
- **Consignes en cas de confinement ou mise à l'abri**
- **Consignes générales en cas d'alerte ou d'accident**

Sur les lieux d'un accident ou à proximité de celui-ci, éloignez-vous rapidement des sources de danger (flammes, fumée, odeur de gaz, vapeurs incommodantes, etc.) et invitez les autres personnes à faire de même.

En cas d'alerte ou d'accident, suivez les consignes des autorités. Ces consignes varient selon la nature de l'événement. Il peut s'agir de s'abriter à l'intérieur d'un bâtiment, lorsque s'abriter offre une protection suffisante. Il peut s'agir au contraire d'évacuer la zone touchée lorsque s'abriter n'offre pas de protection.

Logo de la sécurité civile

Sachez reconnaître le logo de la sécurité civile en situation d'urgence, **il identifie les personnes qui portent secours** et les **lieux d'hébergement d'urgence** lors d'un sinistre.



Urgence Québec

Le site Internet [Urgence Québec](#) renferme **une mine d'informations sur les actions à prendre avant, pendant et après une situation d'urgence**. Consultez-le!